

## Linky. Le compteur expliqué aux habitants

29 avril 2016

image: [http://www.letelegramme.fr/images/2016/04/29/yannick-puren-explique-l-usage-des-nouveaux-compteurs-linky\\_2872623\\_308x405p.jpg?v=1](http://www.letelegramme.fr/images/2016/04/29/yannick-puren-explique-l-usage-des-nouveaux-compteurs-linky_2872623_308x405p.jpg?v=1)



Yannick Puren explique l'usage des nouveaux compteurs Linky. Yannick Puren, praticien en géobiophysique à l'IGA (Institut de Géobiophysique), a animé une réunion d'information, dimanche, sur le compteur Linky, à l'espace Calloc'h. Le maire et les élus ont assisté à la réunion avec un grand intérêt. Le compteur Linky est un nouveau compteur d'électricité installé par ErDF. Compteur communicant, il reçoit des ordres, envoie des données sans l'intervention physique d'un technicien. La pose des compteurs communicants Linky a commencé fin 2015.

### Un compteur contesté

La réunion a traité des risques induits sur la santé et la responsabilité d'ErDF et des municipalités. « Les risques sur la santé ont été expliqués avec à l'appui les travaux réalisés sur l'ADN, par Luc Montagnier, prix Nobel de médecine. Le rayonnement des radiofréquences du CPL du Linky est considéré comme étant possiblement cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer. Le CPL (courant porteur en ligne) emprunte le courant électrique comme porteur pour des radiofréquences de 10 à 490 kilohertz.

Ce signal se propage sur tous les câbles électriques du logement. Aux États-Unis, des troubles sur la santé ont été constatés : maux de tête, nausées, bourdonnements d'oreilles, troubles cardiaques », a expliqué Yannick Puren. « Le nouveau compteur est communicant, beaucoup trop sur notre vie privée. Avec pour conséquence des risques de piratage des informations personnelles et de divulgation des périodes d'absence à des cambrioleurs potentiels. Ce compteur génère également des risques d'incendies, de pannes des appareils électriques, de dysfonctionnements de la domotique », a détaillé Yannick Puren. La polémique oppose ErDF et de nombreuses associations de lutte contre la pollution électromagnétique. « Pour s'opposer à l'installation du compteur Linky dans son habitation, il faut faire un courrier recommandé à ErDF et un double au maire », a précisé Yannick Puren.

### Pratique

Davantage d'informations sur le site web : <https://sites.google.com/site/yannickgeobio>

(onglet pollutions artificielles). Contact e-mail : [yannickpuren@gmail.com](mailto:yannickpuren@gmail.com)